

Grèves de juin/juillet : des avancées en catégorie 3

Grâce aux soutiens à la grève des collègues et à la forte implication du Snec-CFTC dans les mobilisations et négociations pour défendre les seuils de dédoublement et la déprécarisation, nous avons obtenu des avancées pour les enseignants de catégorie 3 :

- Annonce d'un plan de requalification pour 1400 agents sur 3 ans (466 éligibles/an)
- Instauration d'un parcours de formation avec 5 jours obligatoires à l'embauche
- Revalorisation progressive des grilles de rémunération
- Augmentation de la proportion des concours internes/externes (70/30)
- Programmation triannuelle des concours en fonction des besoins du privé



Auxiliaire de vie scolaire (AVS)

La note de service [DGER/SDPFE/2019-616 du 23/08/2019](#) sur les AVS a été publiée.

Malheureusement les établissements agricoles privés ne sont pas concernés par les financements publics (sauf contrats aidés) alors que c'est possible dans les établissements privés de l'Éducation Nationale.

Le Snec-CFTC continue à défendre le statut des AVS et l'égalité de prise en charge de nos élèves en situation de handicap !

AEVS : du nouveau !

La formation des Assistants éducateurs de vie scolaire (AEVS) du CNEAP est obligatoire. Elle se déroule désormais en 2 modules d'1 semaine et aborde les fonctions de l'AEVS, la posture professionnelle, l'animation de la vie scolaire, l'encadrement et l'accompagnement des élèves.

Cette formation ouvre droit dorénavant à une bonification de 10 pts d'indice de rémunération.

Contacte l'IFEAP pour tout renseignement.

Les RENDEZ-VOUS de carrière des enseignants de droit public

En tant qu'enseignant, tu as des rendez-vous à des moments-clés de ta carrière :

Si au 31 août de l'année scolaire en cours* tu es	Et si tu es en....	Gain possible
- dans la 2 nd e année du 6 ^{ème} échelon	2 ^{ème} ou 4 ^{ème} cat.	1 an d'ancienneté
- entre le 18 ^{ème} et le 30 ^{ème} mois du 8 ^{ème} échelon	3 ^{ème} cat.	9 mois
- dans la 2 nd e année du 9 ^{ème} échelon	2 ^{ème} ou 4 ^{ème} cat.	Passage hors classe

*Soit le 31 août 2020 pour l'année scolaire 2019-2020

Le RDV consiste en **une inspection et 2 entretiens**, un avec un inspecteur de ta discipline et l'autre avec ton chef d'établissement. L'inspection se veut être un bilan constructif de ton parcours professionnel et te donnera peut-être la possibilité d'**une bonification d'ancienneté** (aux échelons 6 et 8) ou **un passage à la hors classe** (à l'échelon 9).

La bonification d'ancienneté concernera 30% des promovables. Le taux de la hors-classe sera publié chaque année. La CCM de mai donnera un avis sur ces propositions.

Tu as des inquiétudes ? Tu t'interroges ? Tu veux bien préparer l'inspection ? Consulte la note de service SG/SRH/SDCAR/2019-491 et contacte-nous : agricole@snec-cftc.fr